



Paris, le 13 décembre 2023

Communiqué de presse

Avis du CCSF

Les assureurs s'engagent sur une garantie « Aide à la famille »

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) vient d'adopter **à l'unanimité** un Avis par lequel les assureurs s'engagent à prévoir une garantie « Aide à la famille » dans au moins un de leurs contrats d'assurance emprunteur.

C'est à l'initiative du député Paul Christophe, en liaison avec l'association « Eva pour la Vie » et la Fédération « Grandir sans cancer », que le CCSF avait démarré ses travaux.

Cette nouvelle garantie permettra une prise en charge temporaire de tout ou partie des échéances des crédits immobiliers pour financer l'achat de la résidence principale dans le cas d'un assuré contraint de cesser partiellement ou totalement son activité professionnelle pour assister son enfant mineur (atteint d'une maladie grave ou victime d'un accident grave de la vie). Cette garantie est conditionnée à la souscription d'une couverture incapacité temporaire de travail.

Elle sera mise en place au plus tard en juillet 2025 et un bilan sera réalisé par le CCSF un an après sa mise en œuvre.

Cet Avis adopté par le CCSF intervient après la publication le 5 avril 2023 d'une tribune où 185 députés et 85 associations avaient lancé appel aux assureurs afin que les couvertures en assurance emprunteur puissent inclure le cas des familles qui, pour accompagner un enfant gravement malade ou victime d'un accident de la vie, se voient dans l'obligation de réduire ou de cesser brutalement leur activité professionnelle. En effet, si l'assurance emprunteur peut indemniser l'assuré en cas d'accident ou de maladie de l'emprunteur, elle ne prend pas en charge le remboursement des mensualités en cas de maladie grave ou d'un handicap d'un enfant de l'emprunteur. Les signataires de cette tribune demandaient alors aux assureurs qu'ils acceptent d'inscrire dans leur contrat une « aide à la famille », afin de couvrir et protéger les parents confrontés à une telle situation.

Contact presse : Anne Carrère, responsable de la Communication et des Affaires publiques
Tél : 01.42.92.25.09